



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

ACCORD HANDICAP 2023-2025

UN BON ACCORD EST UN ACCORD RESPECTÉ !

Pour la CFDT, la politique conduite par La Poste depuis de nombreuses années en matière de Handicap et de Diversité est sans doute l'une des plus volontaristes qui soit et les résultats sont là pour le prouver, à commencer par un taux d'emploi en constante progression, à 2 points et demi au dessus de l'obligation légale en 2021.

Pour autant, le prochain accord Handicap doit pour la CFDT être l'occasion de corriger les principales lacunes de l'actuel pour le rendre plus juste et plus efficace.

Faire respecter l'accord dans les territoires, tous les territoires !

Encore trop d'entités sans CRME opérationnelle, trop de licenciements pour inaptitude sans recherche sérieuse de reclassement !

La CFDT ne cesse de le répéter, il faut mettre en place un véritable pilotage national de cet accord par la DRH Groupe et les branches, mais cette exigence de transparence ne doit pas se traduire par un énième reporting supplémentaire demandé aux managers.

Les Commissions de Retour et de Maintien en Emploi sont une chance pour La Poste, et un outil qui a fait ses preuves, en particulier face aux situations d'inaptitude... mais encore faut-il qu'elles fonctionnent partout et correctement !

Un impératif : Redonner à La Poste des Référents Handicap expérimentés !

La CFDT a demandé un état des lieux de la « filière Handicap » branche par branche en préalable à la négociation ; mais peut-on encore parler de filière ? En effet, notre entreprise a fait le choix unilatéral de diluer cette fonction, au mépris de l'accord en vigueur et de ses signataires. Résultat : une perte d'expertise et de disponibilité ressentie sur tout le territoire.

Il est essentiel de pouvoir compter, au niveau régional et/ou national, sur des vrais Référents Handicap, experts confirmés dans leur métier, en appui et animation fonctionnelle des acteurs de proximité.

C'est nécessaire également pour pouvoir développer les aides publiques au maintien en emploi, un travail qui exige du temps et des compétences techniques pointues.

Pour la CFDT, le respect des droits des postières et postiers en situation de handicap doit être gravé dans le marbre du prochain accord. La Poste doit s'y engager par des mesures convaincantes. Ce n'est qu'une question de volonté !

Quid des solutions de reclassement envisagées par La Poste sur des activités confiées à des prestataires et qui peuvent être ré-internalisées. Pour la CFDT, ces solutions, c'est du gagnant-gagnant, ça peut potentiellement concerner de nombreuses fonctions et classifications, pourquoi s'en priver ?

La loi santé-travail du 2 août 2021 renforce le rôle du Référent Handicap, notamment comme tiers de confiance



- F3CCFD
- F3CCFD
- F3C-CFD
- F3C.CFD.FR

ELECTIONS CAP - CCP LA POSTE

Votre Vote
Nos Actions
VOTEZ CFDT

Du 05 au 08 Décembre 2022